

Recréer un sentiment citoyen Européen !!!!

Document finalisé par Viviane de Beaufort avec la participation d'Eléonore Cartillier¹, à partir des travaux réalisés au sein de la Commission des Affaires Européennes et Etrangères du Parti Radical pour la conférence du 14 mai 2013 'Être fiers d'être européen ?! » et de travaux réalisés au sein du groupe de travail UDI Europe

"Un jour viendra où toutes les nations du continent, sans perdre leur qualité distincte et leur glorieuse individualité, se fondront étroitement dans une unité supérieure et constitueront la fraternité européenne. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes".
Victor Hugo, 21 août 1849, discours au congrès de la Paix.

L'Europe en danger, crise de confiance du citoyen

Depuis le début de la crise, tous les sondages établissent que les européens ont perdu confiance dans l'Union Européenne. Les données de l'Eurobaromètre, le sondage biannuel réalisé par la Commission européenne, illustre cet effondrement de la confiance dans l'UE.

Selon l'étude de l'Eurobaromètre en mai 2013, 70% des citoyens européens n'ont pas une image positive de l'Union européenne. Tous les pays sont touchés par cette perte de confiance, aussi bien les débiteurs que les créiteurs. Depuis le début de la crise, c'est une crise de solidarité et de souveraineté qui se développe : les citoyens des pays créanciers rechignent de plus en plus à assumer les dettes des autres sans que soit mis en place un mécanisme pour contrôler leurs dépenses, tandis que les instructions reçues dans les pays d'Europe du Sud sont perçues comme des atteintes à la souveraineté nationale par les citoyens de ces pays qui ont le sentiment d'être dépossédés de leur liberté d'action.

L'UE a perdu son prestige dans des pays traditionnellement considérés comme pro-européens qu'ils soient stables économiquement, ainsi seulement 30% des Allemands affirment croire en l'UE en 2013 contre 44% en 2009, ou en crise grave. Ainsi, par exemple, seulement 20% des citoyens espagnols croient en l'UE aujourd'hui, alors qu'ils étaient 56% en 2009.

¹ Viviane de Beaufort est professeure de droit européen à l'ESSEC, membre du Mouvement Européen et de plusieurs think tanks et engagée sur les questions européennes au Parti Radical (SN) et à l'UDI (membre fondateur et membre du groupe UDI –Europe).

Eléonore Cartillier est étudiante en Master in Management à l'ESSEC Grande Ecole et en Maîtrise en Droit Public à l'Université Panthéon Sorbonne (Paris I)

Le risque est que tout le continent européen soit infecté durablement du virus de l'eurosepticisme.

Depuis 2007, les européens sont de moins en moins nombreux à soutenir l'UE. En 2007 les européens n'étaient qu'à 24% pessimistes sur l'avenir de l'Union européenne, ils sont 46% en 2013. Force est de constater une baisse tendancielle dans l'opinion publique européenne de trois indicateurs, que sont l'image de l'UE, la confiance et l'optimisme pour son avenir. Au printemps 2007, plus d'un Européen sur deux déclarait avoir une image positive de l'Union européenne ; au printemps 2013, c'est moins d'un tiers, soit une chute de plus de 20 points. Dans le même temps, la proportion d'Européens ayant une image négative de l'Union a quasiment doublé, passant de 15% à 29%. La confiance dans l'Union européenne suit exactement la même tendance : après avoir atteint un maximum en 2007 (57%), en 2013 seulement moins d'un tiers des Européens déclarent faire confiance à l'Union européenne (31%). L'indice de confiance (différence entre la confiance et la défiance) est donc passé de +25 en 2007 à -26 en 2013. La tendance est la même quant à l'optimisme : la proportion d'optimistes est passée de 69% en 2007, à 49% en 2013.

Même si cette dégradation est commune à tous les pays, elle n'est pas uniforme, les pays du sud de l'Europe étant plus touchés. Autrement dit il y a un lien direct entre le sentiment européen et la crise économique. L'image de l'Union subit une érosion particulièrement marquée en Espagne (-41 points pour le total « positive »), en Grèce (-33) et au Portugal (-33).

Au sein des différentes catégories d'Européens, quel que soit l'indicateur étudié, la baisse est massive dans toutes les catégories sociodémographiques. Plus préoccupant, cette dégradation est plus prononcée dans les catégories qui sont a priori les plus europhiles: les jeunes actifs, les cadres et les plus diplômés. Phénomène inquiétant puisque cela signifie que l'Union européenne ne semble plus disposer de relais d'opinion susceptibles de la défendre et de la promouvoir dans l'opinion publique.

Un manque de confiance

Crise conjoncturelle, due à la crise économique ?

Le facteur économique semble être le principal facteur explicatif de cette dégradation. Les trois indicateurs de soutien à l'Union européenne évoluent parallèlement à la perception qu'ont les Européens de leur situation économique nationale. Si les Européens se détournent de l'Union européenne, c'est le corollaire immédiat de la situation économique. En effet, en 2012, la croissance moyenne de l'Union européenne a reculé de 0,3% et en mai 2013, 74% des européens jugent la situation actuelle de l'économie mauvaise. Le chômage et la situation économique sont les deux sujets de préoccupation principaux des citoyens européens.

Cependant, une analyse par pays vient relativiser cet argument. Par exemple, les opinions publiques en Suède ou en Allemagne sont bien plus satisfaites de la situation de leur économie nationale que la moyenne européenne, mais au même niveau, voire en dessous de la moyenne lorsqu'il s'agit d'exprimer leur confiance dans l'Union. A l'inverse, en Roumanie, en Bulgarie, en Hongrie ou en

Slovaquie, la confiance dans l'Union est nettement supérieure à la moyenne européenne, malgré une perception de l'économie nationale assez nettement en deçà de la moyenne européenne. La faible corrélation entre les deux variables confirme que les déterminants de la confiance dans l'Union ne sont pas uniquement économiques, et que d'autres facteurs sont ici à l'œuvre.

Crise structurelle de citoyenneté?

Un ressenti de déficit démocratique qui crée un risque de repli sur soi

L'explication la plus directe pour comprendre pourquoi l'Europe n'est aujourd'hui pas populaire est que pour les médias et les hommes politiques, il est facile de blâmer l'UE plutôt que soutenir ses actifs. De manière générale, les hommes politiques nationaux attribuent les succès de l'Europe à leurs propres politiques alors qu'ils critiquent Bruxelles à chaque échec. Les gouvernements nationaux sont plutôt réticents à mettre en valeur les réussites de l'Union là où ils ne pensent pas pouvoir en tirer un bénéfice de popularité à usage domestique. Il y a une tendance démagogique à faire porter par Bruxelles la responsabilité de décisions impopulaires que les gouvernants n'ont pas eu le courage de prendre chez eux mais qu'ils ont prises avec leurs partenaires européens.

Au-delà de ce problème patent, le manque de confiance envers les institutions européennes est surtout lié à un ressenti de déficit démocratique qui tient au fait que le pouvoir européen n'est pas suffisamment visible et, subséquent, non reconnu. Objet lointain et opaque, l'Europe n'est pas perçue comme une organisation proche des citoyens mais, comme une technocratie réservée aux élites. Cette désaffection se traduit notamment par une mobilisation réduite lors des élections européennes. Depuis les premières élections européennes de 1979, la participation n'a fait que décroître, passant de 62% à 43% en 2009.

Ainsi, l'Europe actuelle semble confrontée à un problème de démotivation généralisée de la part de ses citoyens et les causes de cette dégradation ne sont pas seulement économiques mais liées à la dégradation du soutien à l'Union Européenne qui conduit à un repli national.

La tentation du repli sur soi

Dans ce contexte, le réflexe des citoyens européens est de se replier vers la Nation. En période de crise économique, l'opinion selon laquelle pour s'en sortir on serait peut-être mieux seul sans les autres Etats membres gagne du terrain et l'Europe devient un bouc émissaire facile. On assiste à une vague d'euroscepticisme alimentée par la perte de dynamisme économique et par la remise en cause de l'austérité budgétaire imposée.

La dégradation dans l'opinion publique du soutien à l'élargissement de l'UE en est un bon exemple : en 2007, près de la moitié des Européens se montraient favorables à l'élargissement futur de l'Europe à d'autres pays dans les années à venir (49% pour, 39% contre). Depuis, ce soutien n'a cessé de perdre du terrain dans l'opinion publique, et à l'automne 2012, l'opinion s'est inversée dans des proportions presque identiques : 38% sont pour, mais 52% sont opposés. Il semblerait donc que se dessine une tendance de l'opinion publique européenne à une certaine crispation à l'ouverture aux autres : en d'autres termes, le repli sur soi se traduit à la fois par une tendance au souverainisme et un refus d'élargir l'UE.

Une majorité continue de penser que c'est en prenant des mesures coordonnées avec les autres Etats membres qu'ils seraient mieux protégés face à la crise, mais la proportion qui estime que le salut est dans les solutions nationales est passé de 26% en janvier 2009 à 38% en mars 2012. Une importante minorité d'européens se détournent en conséquence de l'Union européenne et s'orientent vers un positionnement extrême, se traduisant par un repli identitaire, une montée des populismes, des régionalismes et du sentiment anti-européen.

Le risque est grand que les partis politiques extrêmes utilisent cette crise et cette méfiance. De la Suède à la Hongrie en passant par la France, l'Italie, le Danemark, la Belgique, la Norvège ou la Grèce, les résultats des différentes élections législatives corroborent la croissance des partis d'extrême droite ou d'extrême gauche et des populismes antieuropéens, qui dénoncent le pouvoir des élites européennes et s'appuient sur la contestation de la légitimité politique et démocratique des institutions européennes. Le nouveau parti allemand, l'AFD, fondé par le petit-fils d'Adenauer, dont le programme est la sortie de l'euro a ainsi fait de bons scores aux dernières élections locales. De même, la popularité de Marine Le Pen avec un thème: « sortir la France de l'Euro » ne peut être négligée. Enfin, l'attitude du Royaume-Uni qui pourrait envisager de sortir de l'UE (même si cette hypothèse paraît peu probable) alimente l'euro-scepticisme.

Lors des prochaines élections européennes de mai 2014, tant les perspectives d'un abstentionnisme important que la montée des partis nationalistes remettrait en cause la légitimité démocratique des députés européens élus avec peu de voix.

Enfin, cette montée de l'euro-scepticisme est également nourrie par la fragilité de la démocratie dans certains pays de l'Union Européenne : en Hongrie, l'indépendance du pouvoir judiciaire et la liberté des médias sont remis en cause par la politique du Premier ministre Viktor Orbán, en Roumanie, la lutte contre la corruption est ralentie et la question de l'indépendance de la justice se pose également.

L'Europe qui dispose d'outils non négligeables afin de faire face à cette situation a peu réagi. Or, la sauvegarde des valeurs démocratiques apparaît aux citoyens comme notre ferment commun. Faire preuve de faiblesse à l'égard de ceux qui ne les respectent pas est un très mauvais signal.

La légitimité de la construction européenne remise en question

La crise a rendu nécessaire une fédéralisation croissante des décisions de politique économique. Pourtant, au moment même où les institutions européennes voient leurs compétences s'étendre et sont appelées à prendre des décisions dans des domaines sensibles touchant au cœur de la souveraineté nationale, elles semblent ne pas disposer d'un capital de légitimité suffisant. Nonobstant la défiance croissante des citoyens à l'égard des institutions européennes, les réformes en cours éludent soigneusement des questions politiques fondamentales : comment simplifier le processus de décision européen pour qu'il soit plus transparent et compréhensible pour les citoyens ? Comment renforcer la légitimité démocratique de décisions qui sont pour l'instant essentiellement le résultat d'un processus technocratique et diplomatique ?

Les citoyens ne comprennent pas le fonctionnement de l'UE et ont le sentiment d'être dépassés. Ainsi, en mai 2013, 67% des européens pensent que leur voix ne compte pas au sein de l'Union européenne, il s'agit du plus haut niveau depuis 2004. Faute d'un projet clair, ils ne peuvent pas y adhérer et se l'approprier. Faute également de voix politiques fortes le soutenant et l'explicitant, ils ont le sentiment de ne pas être représentés. C'est donc parce qu'ils ne peuvent plus s'approprier l'idéal européen qu'ils doutent de la légitimité de ces mécanismes de gouvernance. C'est pourquoi les uns s'en désintéressent, les autres se tournent vers des solutions plus radicales.

Focalisés sur des questions économiques et internationales, nos décideurs ont oublié que le ferment de l'Europe est son peuple et qu'il faut donner du sens à la construction européenne, créer un affectio societatis sinon le risque est grand, à l'intérieur de l'UE, du repli sur soi.

Il s'agit d'associer le citoyen à ce projet, et de dépasser la construction européenne par les élites, qui est vouée à l'échec car aujourd'hui le citoyen moyen européen a tendance à refuser l'Europe. C'est à ces mêmes élites que revient la charge de transcender le projet européen et de l'apporter aux peuples en parlant d'intégration européenne et en associant le citoyen.

Dès lors, alors qu'un ressenti de « déficit démocratique » émerge, comment recréer un sentiment « Citoyen » européen? Il est temps d'agir et d'expliquer ce que l'Europe apporte (II), et de revoir certes, la pédagogie et la communication mais aussi le système lui-même afin que les citoyens se sentent concernés (III).

Analyse du phénomène : Incompréhension plus que rejet

La conscience de la nécessité d'avancer sur la construction de l'UE

Les chiffres de l'Eurobaromètre établissent que plus qu'un véritable rejet de la construction de l'Union européenne c'est l'incompréhension et le désir d'être mieux associé qui prédomine chez les citoyens

Une lecture attentive des résultats des Eurobaromètres, dont celui du printemps 2013, laisse globalement apparaître que les Français demeurent encore, mais de moins en moins, majoritairement pro-européens.

Le sentiment à l'égard de l'Union Européenne donc n'est pas négatif. Le citoyen n'est pas dupe et plébiscite une action à échelle européenne, conscient que face aux enjeux mondiaux, l'échelon Europe est dans bien des cas l'échelon d'action à minima mais il souhaite être mieux informé et associé. L'Union conserve un crédit certain auprès des Européens, ainsi, en comparaison avec les autres acteurs majeurs, elle est toujours considérée comme la plus à même d'agir efficacement face aux conséquences de la crise, devant le gouvernement national et le G20. Et s'ils sont ceux chez qui les indicateurs de soutien à l'Union ont baissé le plus fortement, les jeunes (27% des 15-24 ans), les plus diplômés (25%) et les cadres (25%) restent les plus nombreux à considérer que l'Europe est la mieux placée pour agir efficacement. De surcroît, 60% des citoyens européens affirment que l'Union européenne a suffisamment de pouvoir et d'outils pour défendre les intérêts économiques de l'Europe dans l'économie mondiale.

Par ailleurs, même si on constate une forte baisse des indicateurs de soutien à l'Union, les Européens ne pensent pas qu'ils seraient dans une meilleure situation si leur pays n'était pas membre de l'Union européenne. Ainsi, près de six Européens sur dix ne sont pas d'accord pour dire que leur pays pourrait mieux faire face à l'avenir s'il était en dehors de l'Union. L'analyse nationale renforce la quasi-unanimité de ce sentiment d'une Union qui, finalement, serait assez protectrice dans le contexte économique actuel : dans 26 Etats membres, une majorité de personnes interrogées estime que pour faire face à l'avenir, il est préférable que leur pays soit dans l'Union européenne.

Les Européens attendent que l'Union agisse contre la crise.

Néanmoins, cette confiance induit la responsabilité d'agir : 84% de citoyens européens pensent que les pays de l'UE doivent travailler plus étroitement et c'est sur le plan social que l'Union est en premier lieu attendue, alors même qu'elle n'a pas de compétences étendues en la matière.

Pour plus de la moitié des Européens, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être la première priorité pour le Parlement européen (53%). Très loin devant la coordination des politiques économiques, budgétaires et fiscales (35%), une politique de l'agriculture respectueuse de l'environnement et contribuant à l'équilibre alimentaire mondial (30%), et la lutte contre le changement climatique (28%). La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est donc imposée, de très loin, comme la première priorité des Européens. Dans les premiers mois après son démarrage, en septembre 2008, la crise a pu apparaître comme assez lointaine, une sorte d'événement assez abstrait, qui concernait surtout le monde de la finance, les banquiers et les traders. Mais dorénavant, la crise est là, réelle et concrète. La population est touchée très

directement ; le chômage n'a jamais été aussi fort dans l'Union européenne, et est, d'assez loin, la préoccupation première des Européens.

**Les sondages Eurobaromètres réalisés mettent en exergue une attente d'Europe
Quelles mesures pour faire face à la crise ? Le rôle de l'Europe est plébiscité !**

Réglementation stricte des marchés financiers	91%
Programme européen pour relancer la croissance	88%
Principe de Réciprocité dans les échanges internationaux	82%
Décisions prises à la majorité	80%
Contrôle de l'UE sur les budgets des Etats	79%
Contrôle des agences de notation	73%
Taxe sur les transactions financières	72%
Harmonisation de la fiscalité	71%
Interdiction d'importer des produits provenant de certains pays	48%

Un rôle plus important pour l'Europe est souhaité dans les domaines suivants :

87% La recherche
86% La lutte contre le chômage
86% La protection de l'environnement
84% La lutte contre la crise économique
78% La protection des consommateurs
75% La protection sociale
73% La sécurité énergétique
72% Le système éducatif et universitaire
66% L'aide aux pays les plus pauvres
62% La lutte contre l'immigration clandestine
55% L'agriculture et la pêche
53% La politique étrangère et la défense
49 % L'intégration des immigrés non communautaires

73% des citoyens européens pensent que les réformes seront plus efficaces si elles sont menées de manière coordonnée au niveau de l'Union européenne.

Un désir d'information

- Vous sentez-vous bien informés sur la vie publique de l'UE? A 66 % NON
- Selon vous les politiques et les Medias devraient ils parler davantage de l'UE ? A 76% OUI
- La construction européenne nous rend plus forts face au reste du monde ? A 66% OUI (78% en 2009)
- Jusqu'ici les Etats ont fait prévaloir leurs intérêts immédiats plutôt qu'agir collectivement ? A 74% OUI

Autrement dit, la réalité de la construction européenne n'est pas remise en cause, c'est sa pédagogie qui l'est. Les citoyens ressentent un déficit de communication et une insuffisante association au projet alors que celui-ci dans le même temps est clairement perçu, à raison, comme limitant de plus en plus la souveraineté nationale. Près de quatre Français sur cinq (78%) considèrent que la construction européenne se fait sans que les peuples soient suffisamment consultés. Dès lors, la question de la résolution de ce déficit ne peut plus être éludée et il convient d'expliquer aux citoyens tentés par une sortie de l'UE les apports du projet européen.

La voie d'une sortie de l'Union européenne est un leurre

La sortie de l'Union européenne engendrerait des pertes considérables pour la France

***Sortie de la zone euro**

Constat inquiétant : au printemps 2013 seulement 55% des citoyens de la zone euro pensent que l'euro est une bonne chose pour leur pays. L'argument est soulevé notamment en France par le FN. Or, une sortie de la zone euro nécessiterait une dévaluation du nouveau franc, avec des conséquences désastreuses pour l'économie française. Une dévaluation n'enrichit jamais un pays, elle ne fait que relancer très transitoirement et artificiellement l'activité avec une dévaluation compétitive par la baisse du prix des produits qui crée une relance de l'export momentanée. Cette politique favorise les exportations mais en parallèle pénalise les importations, le prix des importations (dont l'énergie) augmente, donc très vite le prix des biens s'accroît. Le retour au franc impliquerait une hausse des prix et le risque d'une spirale inflationniste, qui s'avère toujours néfaste pour les citoyens puisqu'elle conduit à la diminution des salaires réels et donc du pouvoir d'achat.

Au cours de l'histoire, il a résulté de ces périodes d'inflation galopante de graves menaces à la stabilité sociale du pays. Ce phénomène engendre en effet une augmentation des inégalités sociales et une concentration des richesses en enrichissant les spéculateurs et en appauvrissant les classes moyennes à revenus fixes.

De plus, une dévaluation ne relance pas la croissance sur le long terme, elle a au contraire une logique délétère puisqu'elle n'incite plus les entreprises à innover pour être meilleures que leurs concurrents internationaux et par là même amoindrit la compétitivité. Or l'innovation, par le phénomène de destruction créatrice, est le substrat de la croissance économique. Aussi, en prônant une dévaluation, le FN montre que la France n'est pas capable de produire « mieux »: c'est une capitulation, le choix des économies faibles et des pays en déclin économique.

Au surplus, elle augmente la dette et va créer une incapacité de la France à rembourser la sienne déjà très élevée, qui représente 92% de notre PIB (cf dégradation de notre note d'emprunt).

Elle implique en outre une concurrence stérile entre les Etats puisque la dévaluation compétitive serait répliquée par les partenaires commerciaux. Il en résulterait une guerre des monnaies, soit un jeu à somme négative où les balances commerciales n'évolueraient pas mais où la création

monétaire entraînerait seulement de l'inflation. La sortie de l'UE entraînerait une concurrence monétaire (mais aussi réglementaire, fiscale, sociale...) entre les Etats.

Un retour au Franc imposerait aux entreprises de consacrer une part importante de leurs ressources à payer des frais de change et acheter des produits dérivés pour couvrir le risque de change (« swap » de change) : autrement dit, la sortie de l'euro entraînerait un transfert de ressources du secteur industriel vers le secteur financier.

Cette décision impliquerait de surcroît la perte de confiance des investisseurs et donc une plus grande difficulté à emprunter. Or la confiance est le ferment des économies de marché, par suite c'est toute l'activité économique française, qui ne trouverait plus de financements, qui serait ralentie. La France ne serait plus une destination privilégiée d'investissements, ce que lui permet aujourd'hui la zone euro. La stabilité de l'euro rassure les investisseurs, cela assure un flux d'investissements dans l'UE, un financement de la dette de ses membres à moindre coût et un poids politique pour négocier dans les instances internationales (G20, FMI, Banque Mondiale...). En outre, l'euro est devenu progressivement la deuxième monnaie de réserve mondiale, derrière le dollar, ce qui consolide le crédit politique de l'Union. Le franc seul n'aurait assurément pas la surface nécessaire pour menacer le dollar et peser sur la scène internationale.

La France perdrait également une protection puisqu'en cas de crise financière il existe un mécanisme de solidarité européenne qui n'existe pas hors de la zone euro, le Mécanisme Européen de Stabilité (MES) disposant d'un fonds permanent permettant des prêts effectifs jusqu'à 500 milliards d'euros sur la base d'un capital de 700 milliards.

Sans réglementation européenne commune, les Etats mèneront une course stérile, notamment en matière de normes financières pour attirer les établissements bancaires, à rebours des politiques de réglementation européennes.

Enfin, cela porterait directement préjudice aux citoyens français qui se verraient dans l'obligation de changer la monnaie pour effectuer des achats hors des frontières. Or l'euro permet une comparaison du prix des produits entre différents pays de l'Union européenne, elle facilite également les voyages et l'utilisation de cette monnaie revient moins chère aux consommateurs (pas de frais bancaires de change). La stabilité de la monnaie commune leur permet aujourd'hui des gains de change et des taux d'intérêts historiquement bas.

***Sortie de Schengen**

L'espace Schengen facilite la régulation de l'immigration en permettant un contrôle des frontières plus efficace par l'Etat. Il repose sur les Accords de Schengen de 1985 qui autorisent la libre circulation des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein de l'espace constitué par ces Etats. C'est le cas grâce au Frontex, l'agence européenne de gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, mise en place en 2004. Par le renforcement de la coopération policière et judiciaire, elle garantit des normes communes et un haut niveau d'efficacité. Elle aide à contrôler les zones fragiles, comme Malte ou l'Italie, par exemple par des patrouilles communes en Méditerranée ou la mise en place de normes de formation communes pour les douaniers et l'assistance technique aux Etats membres. Enfin, les Etats gardent la possibilité en cas de force majeure de fermer les frontières. Le système permet également une meilleure régulation de l'immigration par le mécanisme qui harmonise le régime des visas (procédure de délivrance) et les règles concernant les demandes d'asile avec la mise en place d'un visa commun pour l'espace.

Sans cet espace Schengen, les Etats périphériques laissés seuls seraient incapables de faire face à tous les flux migratoires entrant en Europe. C'est grâce à l'espace Schengen et la régulation au sein

de la zone qu'on arrive à limiter l'immigration illégale. Parallèlement, l'Union européenne a développé une politique européenne de voisinage (PEV) afin de gérer ses relations avec ses voisins et de contrer l'émergence des risques d'insécurité comme l'immigration clandestine et la pénétration de la criminalité organisée et du terrorisme. Elle a été mise en place au sud-est du continent au profit notamment de l'Arménie, l'Azerbaïdjan et au sud de la Méditerranée avec par exemple la Tunisie, la Syrie ou l'Égypte.

La France est désormais incapable de gérer seules ces questions et l'immigration serait un problème bien plus préoccupant sans l'espace Schengen.

Par ailleurs, en interne cela signifierait la remise en cause de la liberté de circulation qui pénaliserait les citoyens français au quotidien, puisqu'elle est synonyme de retour des contrôles aux frontières préjudiciables aux vacanciers et aux travailleurs frontaliers. La fin des frontières, conjuguée à la libéralisation du trafic aérien et à la monnaie unique, a procuré un gain de niveau de vie considérable, en rendant accessibles des loisirs autrefois réservés à une minorité. Les étudiants seraient également touchés, alors que le succès du programme Erasmus permet à près de 30000 étudiants français de partir chaque année.

De plus, la liberté de circulation a permis aux entreprises françaises, de se développer considérablement. La suppression des barrières a diminué les coûts de transport, réduit les délais de livraison et facilité la logistique. En outre, les règles de concurrence loyale et transparente progressivement installées, notamment à la suite de l'acceptation du principe de reconnaissance mutuelle des normes, a facilité l'activité des entrepreneurs et des prestataires de services.

Enfin, la liberté d'établissement et de services qui permet aux citoyens européens de se déplacer librement pour travailler et s'établir tout en protégeant les droits sociaux des travailleurs serait remise en cause. Selon les données Eurostat de 2008, 2,3% des citoyens de l'UE résident dans un autre Etat membre que celui dont ils ont la nationalité, ce qui correspond à une augmentation de plus de 40% depuis 2001. Cette libre circulation des travailleurs a été facilitée grâce à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles qui progresse. Elle est vitale au sein du Marché Intérieur, notamment en période de chômage. C'est par exemple le cas des infirmières et des médecins espagnols qui exercent leur profession en France ce qui permet de lutter contre les déserts médicaux.

***Rétablissement de barrières commerciales**

L'Union Européenne représente 23% du PIB mondial et est le premier marché au monde, ce qui lui donne un levier pour négocier avec les Etats-Unis ou la Chine. Elle leur parle d'égal à égal à l'OMC par le truchement du Commissaire au Commerce de la Commission européenne et leur impose régulièrement des sanctions commerciales alors qu'aucun Etat ne pourrait prendre le risque d'en faire autant.

Le poids du commerce dans l'emploi dans l'UE est considérable: 36 mio d'emplois soit plus de 10%

L'absence de barrières commerciales au sein de l'UE est vitale pour la France, troisième pays exportateur en Europe et l'ouverture des marchés en croissance essentielle. Le commerce extérieur constitue un élément de stimulation de la croissance de l'UE sachant que 90% de la croissance mondiale sera générée hors d'Europe dans les prochaines décennies²).

Le protectionnisme est néfaste à la croissance économique : il implique une perte d'économies d'échelles. Il est plus cher pour les entreprises de produire ce qui entraîne une hausse des prix qui elle-même entraîne une baisse du pouvoir d'achat donc une baisse de la consommation donc de la production ; ce cercle vicieux ralentissant la croissance. Les citoyens sont de surcroît pénalisés par

² By 2015, 90% of world growth will be generated outside Europe, with a third from China alone. Developing and emerging countries are likely to account for nearly 60% of world GDP by 2030. (European Commission estimation)

une réduction du choix des produits. La libre circulation des marchandises aujourd'hui offre aux consommateurs français un choix considérable à des prix compétitifs, tandis que les normes sanitaires européennes garantissent aux consommateurs un niveau de qualité élevé pour les produits qu'ils consomment.

Enfin il faut importer pour exporter : du fait du développement des chaînes mondiales de production, les produits que nous exportons sont fabriqués à partir de biens intermédiaires importés (Les biens intermédiaires = 2/3 des importations de l'UE et 60% du commerce mondial).

Le protectionnisme nuit en outre à l'innovation, moteur de la croissance économique, car un pays verrouillé perd tout esprit de compétition et stagne. Tous les progrès permis par la mondialisation depuis les années 80 seraient réduits à néant par le rétablissement de barrières commerciales.

Par ailleurs, l'adoption de mesures protectionnistes nous exposera à des mesures de rétorsion (fermeture des marchés d'où nous tirons notre croissance déjà fort ralentie) qui pénaliseront nos industries les plus compétitives dépendantes des importations pour des matières premières (Areva a besoin d'uranium, Michelin d'hévéa, Airbus d'aluminium, Renault et PSA d'acier...) ou des composants intermédiaires (Airbus achète ses réacteurs à General Electric ou Rolls Royce, Dassault et EADS ont besoin de microprocesseurs fabriqués à Taïwan ou en Corée...). Plus encore, nos partenaires commerciaux fermeraient leurs marchés en représailles ce qui engendrerait une baisse des débouchés, une hausse du chômage, une réduction de la consommation et à terme une baisse du PIB réel.

Un retour aux barrières commerciales conduirait à une concurrence stérile entre les Etats via des aides d'Etats, car si l'on ne peut chercher à l'extérieur un certain nombre d'éléments et qu'il faut les produire localement, il faut soutenir les entreprises qui les produisent dans des conditions de non compétitivité. Les coûts pour les Etats ajouteront aux déficits (ou l'inflation si le pays monétise sa dette).

La sortie de l'UE pénaliserait lourdement les entreprises françaises, l'UE est de loin le plus grand marché des entreprises françaises (environ 2/3 des exportations françaises) : quitter le marché unique entraînerait des coûts considérables pour les entreprises (franchissement des frontières, change, respects de normes et de certification différentes pour chaque pays...).

Il ne fait aucun doute que le coût d'une hypothétique fin du marché intérieur serait très élevé. En 1988, l'étude Cecchini chiffrait le coût de la non-Europe à quelques 200 milliards d'euros. Le coût de l'abandon du grand marché serait sans conteste bien supérieur à ce montant en 2013.

Quant au projet alternatif qui consiste à établir des droits de douanes à l'égard des produits et services hors Europe, précisons que le déficit commercial français ne provient pas du commerce avec les émergents mais de celui fait avec ses voisins européens. En 2010 la France avait un déficit commercial de 79,4 Mds € avec la zone euro, et un excédent de 17.7 Mds € avec le monde hors UE. Le problème est un différentiel de compétitivité ; il ne s'agit donc pas de relocaliser des industries à faible valeur ajoutée mais de monter en gamme dans les industries à forte valeur ajoutée et d'inciter nos entreprises à travailler ensemble à l'extérieur.

***Sortie de la France de l'Union européenne et disparition de la scène internationale**

Les enjeux sont aujourd'hui à l'échelle mondiale et l'Europe est le seul rempart possible pour faire face à la mondialisation. Un pays seul, en 2013, est un pays impuissant, d'où la nécessité de s'organiser en zone comme c'est le cas en Asie du Sud-Est avec l'ASEAN ou en Amérique du Sud avec le MERCOSUR.

Le plus gros atout dont dispose l'UE dans le contexte de la mondialisation est l'effet de masse qu'elle représente par rapport aux nations. A 27 Etats membres totalisant 500 millions d'habitants, l'Union peut faire jeu égal avec les nouveaux compétiteurs que sont la Chine, l'Inde ou le Brésil. Hors de l'UE, la France serait isolée et marginalisée sur la scène internationale.

Enfin, le monde est de plus en plus interdépendant en matière d'économie, de communications et d'enjeux globaux comme l'environnement, la sécurité ou la défense des consommateurs face aux multinationales.

Par exemple, l'UE œuvre à la protection de l'environnement avec le Programme européen sur le changement climatique (PECC) et s'est fixée notamment pour objectif de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique d'ici à 2020.

La sécurité intérieure et la sécurité extérieure s'interpénètrent également de plus en plus, avec les trafics illicites, la contrefaçon, la cybercriminalité, le terrorisme... Par exemple, l'Agence européenne de défense, mise en place en 2003 pour accompagner le développement des capacités de sécurité et de défense de l'UE, gère 7 programmes d'armement européen, qui ne pourraient être mis en place à l'échelle nationale, dont le programme Tigre (hélicoptère de combat) ou le programme A400M (avion de transport tactique).

Certains programmes se doivent d'être communautarisés, comme par exemple les 5 milliards investis dans le programme Galileo, qui va permettre à ce système européen de navigation par satellite de briser le monopole du système américain de géo localisation GPS à partir du milieu des années 2010, et qu'aucun Etat européen n'aurait pu réaliser seul. Il s'agit d'un des piliers majeurs de la politique spatiale européenne et ses applications très étendues concerneront la sécurité et la défense mais aussi l'agriculture, l'orientation des personnes non voyantes, la localisation d'objets volés ou de personnes disparues.

Quitter l'UE, c'est de surcroît abandonner un projet politique unique dans l'histoire et érigé au rang de modèle par tous, qui a apporté la paix au continent européen et permet de continuer à l'assurer et à peser sur la scène mondiale. Les citoyens ne peuvent être exclusivement mus par un calcul froid de type coût /avantage s'ils prennent en considération que « Faire l'Europe, c'est faire la paix » comme l'affirmait Jean Monnet, profondément marqué par les deux guerres fratricides et qui a œuvré à la création d'une paix solide et durable.

Valoriser les acquis de l'Union européenne

Si l'Europe n'existait pas, de nombreux avantages concrets économiques et sociétaux n'auraient pu être élaborés

Exemples non exhaustifs

- Le marché européen intérieur de 502 millions de consommateurs n'existerait pas. La France a elle seule 65 millions d'habitants, marché trop petit face à la globalisation désormais. Le MI a créé de la croissance pendant des années (PIB/ hab 25200 contre Turquie 13000), ouvert des choix aux consommateurs et limite aujourd'hui, quoi qu'on en dise les effets de la crise.
- Les prix ne pourraient pas être aussi stables qu'actuellement (2% environ d'inflation dans la zone euro contre 13% en 1980).
- Le budget européen (142M en 2012) n'aurait pu absorber des chocs asymétriques entre régions (Lander de l'ex Allemagne de l'Est), moderniser l'agriculture, restructurer le secteur textile ou la sidérurgie (87% du budget utilisé à ces politiques).

- Les 7 milliards d'euros du Programme-cadre pour la recherche et le développement (7e PCRD), qui sont autant de crédits supplémentaires pour les entreprises et les organismes en Europe et une source de financement importante pour nos pôles de compétitivité.
- Les dizaines de millions d'euros de la Banque européenne d'investissement (BEI): en mars 2013, des millions de soutien aux PME afin de soutenir la recherche et l'innovation et des prêts avantageux pour la modernisation des infrastructures (TER Rhone alpes)
- Le Small Business Act pour les Pme, qui sécurise les délais de paiement, assouplit les démarches administratives et comptables, donne accès à des financements spécifiques .
- Les normes élevées en matière de défense sanitaire : ainsi, la capacité à coordonner rapidement les services sanitaires et à renforcer les contrôles vétérinaires dans tous les pays en cas de crise sanitaire (voir action prompte dans le "scandale de la viande de cheval" versus il y a quelques années la vache folle).
- L'émission trading system (ETS), qui limite la production de gaz à effet de serre en Europe, actuellement en négociation avec les Etats-Unis ; d'une manière générale, des normes environnementales de haut de gamme (REACH pour la chimie, essence sans plomb, moteurs propres, anti-tabac, surveillance médicaments, eaux de baignade non polluées, etc)
- La "Grande coalition pour l'emploi et les compétences", lancée par la commissaire à l'Agenda numérique, Neelie Kroes, en mars 2013 qui vise à soutenir la création d'emplois et la formation dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- Une réelle capacité à peser dans les négociations commerciales avec les pays tiers à l'OMC et avec les Accords bilatéraux (Corée, Pérou-Colombie, Canada, Ukraine , Inde, USA) ; affirmer un principe de réciprocité à l'égard de nos partenaires/ adversaires dans l'accès aux marchés publics internationaux, faire respecter les droits de PI (brevet- contrefaçon), imposer nos normes sanitaires ou écologique ou sociétales, nos règles de concurrence, lutter contre le dumping social, les subventions d'Etat...
- Les jeunes de moins de 26 ans n'auraient pas accès gratuitement aux musées : depuis 2009 l'UE a permis la gratuité de l'entrée des collections permanentes des musées et monuments nationaux. D'autres initiatives dans le même genre ont aussi été mises en place comme la Nuit européenne du patrimoine et la Nuit européenne des musées. Par ce biais tout individu à la possibilité de partir gratuitement à la découverte de la culture des Etats membres et donc à la découverte de l'identité européenne.
- La mobilité professionnelle en France serait moins aisée. Elle est favorisée aujourd'hui notamment par Europass, qui est un ensemble de documents permettant d'exprimer clairement ses compétences dans toute l'Europe afin de faciliter la mobilité des citoyens désireux d'étudier ou de travailler dans un autre pays européen. Il est disponible en 26 langues comporte 5 documents dont un CV permettant de décrire ses compétence et un supplément au diplôme qui assure une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur. Depuis sa création en 2005, 54 millions de CV Europass ont été créés.
- Il serait plus difficile de se faire soigner dans un autre pays. La carte européenne d'assurance maladie, introduite en 2004, remplace les différents formulaires spécifiques jusqu'alors utilisés. Elle simplifie l'accès et la prise en charge des soins médicalement nécessaires lors d'un séjour dans un pays de l'Union européenne. Cette carte est gratuite, individuelle, valable un an et a un modèle unique. Les prestations sont servies sur présentation de la CEAM dans les mêmes conditions que les assurés du pays de séjour. Ainsi, la CEAM permet à tout citoyen de l'UE de bénéficier d'un accès direct au prestataire de soins dans le pays de séjour et de prestations en nature de l'assurance maladie servies selon les modalités du pays où il séjourne.
- Les consommateurs seraient moins protégés. Au sein de l'UE, les pratiques commerciales trompeuses, telles la vente forcée ou la publicité déloyale sont interdites, des règles ont été édictées notamment en matière d'étiquetage et de traçabilité des produits, afin de favoriser la comparaison des prix ou en matière de clauses contractuelles abusives afin de protéger le consommateur. La Commission est protectrice du consommateur et a mis par exemple en place en 2001 l'accès à la justice et à la résolution alternative des conflits via le réseau extrajudiciaire européen (EJE). En 2005 les Centre européens des consommateurs ont été créés visant à conseiller et à informer les

consommateurs sur leurs droits (14 jours pour renoncer à un achat sur Internet, droit de faire jouer la responsabilité du vendeur en cas de produit défectueux...).

- Le sentiment de sécurité des citoyens diminuerait car la criminalité serait moins bien réprimée. Aujourd'hui, l'organe de l'UE Eurojust assure la coordination des autorités judiciaires en cas de criminalité grave et facilite l'exécution des décisions et des demandes en matière de coopération judiciaire pénale. La lutte contre le terrorisme serait également plus compliquée sans le mandat d'arrêt européen, mis en place en 2002, et le système Europol, qui permet de coordonner les enquêtes.

Apports de la citoyenneté européenne

Citoyenneté politique (dimension « civique »)

Les ressortissants de l'UE ont le droit d'élire et d'être élus aux municipales, le droit d'élire des députés européens au SUD depuis 1979, un droit de pétition au Parlement, le droit de plainte au médiateur et le droit de contester l'action d'un Etat (contentieux préjudiciel et plainte pour manquement).

Ils disposent également du droit d'initiative citoyenne européenne (ICE) depuis le traité de Lisbonne (article 11, paragraphe 4 TUE), qui crée un droit d'initiative populaire, en prévoyant la possibilité pour au moins un million de ressortissants d'un nombre significatif d'États membres d'inviter la Commission à soumettre une proposition d'acte juridique sur un sujet particulier, sans pour autant qu'elle soit dans l'obligation juridique de le faire. Ce nouvel instrument est un premier pas vers le développement d'une démocratie supranationale directe qui pourrait conduire à l'émergence d'une société civile européenne puisqu'il favorise la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union et les rapproche de la prise de décision. Par exemple, pour l'année 2013, 14 initiatives sont en cours, dont « stop vivisection », « 30km/h-redonnons vie à nos rues » et « un de nous » (pour que l'UE interdise le financement des activités qui impliquent la destruction d'embryons humains). Pour autant, cette initiative, qui permet à des citoyens européens de participer directement à l'élaboration des politiques communautaires, demeure encore trop souvent inconnue et il convient de la valoriser et d'en expliquer les modalités.

Citoyenneté civile (affirmation du principe d'égalité devant la loi)

L'UE est protectrice des libertés fondamentales, des droits individuels et collectifs. Les acquis protégés par la Cour de Justice de l'Union Européenne et la Charte des Droits fondamentaux sont nombreux.

La CJUE a jugé depuis l'arrêt Internationale Handelsgesellschaft de 1970 que la protection des droits fondamentaux faisait partie intégrante des principes généraux du droit dont elle assure le respect. A cet égard, la Cour a considérablement contribué à l'augmentation des standards de protection de ces droits.

Les arrêts rendus par la CJUE ont des conséquences notables dans la vie quotidienne des citoyens de l'UE et la protection des libertés. Par exemple, depuis l'arrêt Cassis de Dijon de 1979, relatif au principe de la libre circulation des marchandises, les commerçants peuvent importer dans leur pays tout produit provenant d'un autre pays de l'Union. Depuis l'arrêt Cowan de 1989 sur la libre prestation des services, un citoyen a la possibilité de se voir reconnaître les mêmes droits d'indemnisation que les résidents du pays d'accueil, selon le principe de non-discrimination en raison de la nationalité inscrit dans le droit communautaire. Depuis l'arrêt Brown de 1998 sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes, la Cour interdit les discriminations fondées sur le sexe.

De plus, la Charte des Droits fondamentaux de l'UE offre une protection ambitieuse (adoptée à Nice en 2000, rattachée au Traité de Lisbonne le 12 décembre 2007). Son préambule est éloquent : « Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes. Consciente de son patrimoine

spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit.»

Son champ est large, elle proclame la dignité humaine inviolable à son article 1 et elle pose la liberté d'expression à son article 11 : « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières. » Elle proclame également le droit de circuler et de s'établir librement sur l'ensemble du territoire européen à l'article 45 : « Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.» et d'y exercer une profession à son article 15 : « Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement. Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a la liberté de chercher un emploi, de travailler, de s'établir ou de fournir des services dans tout État membre. »

Elle interdit toute discrimination à son article 21, « fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, [...] un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».

Elle reconnaît enfin l'égalité entre hommes et femmes à l'article 23 qui « doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération.».

Le droit dérivé protège également les libertés fondamentales. C'est par exemple le cas de la directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi ou la Directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité qui affirme qu'elle « respecte les droits fondamentaux [...] et vise en particulier à promouvoir le droit à la dignité, à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité, au respect de la vie privée et familiale».

Cette protection tend à s'étendre : selon la base Eurlex, 145 règlements et 112 directives se réfèrent aux droits fondamentaux avec une très nette augmentation du nombre d'occurrences à partir des années 2000.

Le citoyen Européen dispose de droits en +

Libre circulation des personnes

Acquis :

Droit de libre-circulation et de séjour sur le territoire de l'Union européenne (travailler, étudier...)
Droit d'être traité comme un ressortissant « national » ,
Haut degré de Protection des personnes : sécurité du territoire, consommateurs, environnement

Les Améliorations possibles

Assurer une continuité réelle de l'ensemble des droits sociaux en cas de mobilité au sein de l'Union européenne :

- élargir les règles d'articulation des droits cumulés à la retraite à l'ensemble des systèmes de retraite ;
- Agence paneuropéenne d'information sur les droits sociaux.

Renforcer la lutte contre le terrorisme, la drogue, les trafics humains,

Citoyenneté politique et juridique

Acquis :

- Droit de représentation consulaire + protection diplomatique et consulaire
- Droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et aux européennes dans l'état de résidence
- Charte des droits fondamentaux qui protège les plus faibles individuellement ou collectivement droit de grève, droit d'association, droit des minorités, respect des handicapés, ...
- Recours au Médiateur
- Contentieux
- Initiative citoyenne

Améliorations possibles

- Des Liens plus intenses entre les élus nationaux et les députés au PE
- Une Campagne véritablement européenne des politiques
- Un Statut de parti européen

L'UE est plus proche des citoyens et plus souple qu'il ne le paraît

Quelle réalité de l'image technocratique

L'UE est constituée des Etats, l'image d'une technocratie bruxelloise est fautive. Les dirigeants européens, réunis au Conseil sont nos chefs de gouvernement, ce sont eux qui désignent l'équipe de la Commission (un par Etat). Quant au Parlement européen qui a un rôle de plus en plus majeur, ce sont les citoyens qui les élisent au suffrage universel direct comme nos députés nationaux.

L'Europe tente de se rapprocher des citoyens. Quelques exemples.

Une question : Europe direct 00 800 67891011 (gratuit et dans votre langue) ou par mail
400 relais locaux en Europe- En France voir sur le site de la Commission (Bld St Germain à Paris)
Résoudre une entrave technique au développement de vos activités (taxe discriminante, équivalence de diplômes, norme nationale) : le site Solvit
Contacter les fonctionnaires en charge d'un dossier : à repérer sur les organigrammes sur Europa par activités puis : Prenon.Nom@ec.europe.eu
Contactez vos députés : repérer par nom ou région sur le site du PE puis : prénom.nom@europarl.eu
La société civile est impliquée dans la plupart des politiques européennes (Article 11 du Traité de Lisbonne) avec des consultations régulières qui lui permettent de prendre position

L'UE ne crée pas un moule unitaire, elle promeut la diversité

L'UE respecte les particularités de chaque Etat, sa devise « Unie dans la diversité » évoque le fait que l'Union Européenne respecte les Etats et leur système institutionnel dans leurs différences d'organisation, valorise les régions et l'échelon local.

Cette construction politique n'a jamais détruit les cultures : l'identité d'un peuple est complexe, les très forts régionalismes en Espagne (Catalogne, Andalousie), Grande Bretagne (Ecosse, Angleterre), ou Belgique (Flandre, Wallonie), en sont la preuve. Au contraire, l'identité européenne se superpose, sans les gommer, aux appartenances régionales et nationales. Le sociologue E. Morin dans son ouvrage *Penser l'Europe* en 1987 a développé l'idée d'une pluri-identité, où l'identité européenne viendrait se superposer à une identité nationale et régionale. L'Europe permet la diversité y compris des modes de consommation, des produits avec les AOE bâties sur nos AOC françaises, etc

L'UE est organisée sur un modèle ultra décentralisé puisque ce sont les Etats qui mettent en œuvre l'essentiel des politiques européennes (la Commission n'a ni les moyens, ni les pouvoirs d'exécution). L'Europe est venue au secours des identités, y compris locales alors que nous attendons toujours la ratification de l'Etat français de la charte de 1992 sur les langues régionales et minoritaires. L'Europe s'est construite sur la triple exigence d'un espace économique plus efficace, d'une extension des droits des citoyens et du respect des entités qui la composent, dont le principe de subsidiarité est l'expression éclatante. L'UE, c'est la coexistence intégrée des identités, avec l'acceptation de ce qui nous distingue, et pourtant nous enrichit, mais aussi de ce qui nous rassemble, notamment ce socle de valeurs issues des Lumières et judéo chrétien. L'Union contribue à la préservation et au développement de ces valeurs communes dans le respect de la diversité des cultures et des traditions des peuples de l'Europe, ainsi que de l'identité nationale des États membres et de l'organisation de leurs pouvoirs publics au niveau national, régional et local.

L'UE est une construction évolutive

Le mécanisme de construction européenne n'est pas rigide, il permet à chaque Etat de se différencier comme en témoigne le mécanisme des coopérations renforcées, qui permet une Europe à géométrie variable. Il autorise certains Etats à aller de l'avant dans le processus d'intégration, la possibilité étant toujours offerte aux autres Etats membres de rejoindre ensuite ce groupe d'Etats pionniers. Il est un instrument de flexibilité qui permet de réaliser des expérimentations dans le cas où il existe des doutes sur les bénéfices d'une législation commune et de débloquer une situation où les États n'arrivent pas à atteindre l'unanimité, comme c'est le cas du brevet européen qui sera lancé pour certains États en 2014. C'est ainsi que les coopérations renforcées sont apparues dans les domaines du divorce international (15 États se sont entendus sur l'harmonisation des procédures en cas de conflit de normes en matière matrimoniale), du brevet unitaire européen (25 États) ou de la taxe sur les transactions financières (11 États).

L'enjeu est de rendre fier d'être européen

Redéfinir le rapport du citoyen à l'UE

- *Une meilleure conscience du haut niveau de démocratie sociale que porte le projet européen pourrait renforcer l'estime de soi des populations européennes et favoriser un sentiment citoyen européen*

Expliquer que le projet d'Europe transcende les notions de Nation, de race, de religion, d'Etat sans les éliminer. Il repose sur la phrase de Jean Monnet « nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes » et un lien substantiel avec le citoyen est proposé à partir de valeurs citoyennes collectives, au-delà de l'appartenance à un seul Etat-nation.

Créer le désir de vivre ensemble en assumant nos diversités, la fierté partagée d'être européen comme un message de tolérance à l'égard du monde. Les européens, et particulièrement les Français ne sont pas assez conscients que l'Europe est enviée de l'extérieur, parce qu'elle a réussi à bâtir une Communauté des peuples, à préserver la démocratie et la paix. Elle représente un idéal politique et un projet à bien des égards inégalable. L'Europe des fondateurs est née d'une conception morale des relations internationales et a réussi à transcender les rivalités nationales et à mettre fin aux antagonismes séculaires par la gestion d'intérêts communs. Est-ce négligeable d'avoir construit et de maintenir une zone de paix et de droits de l'homme alors que la guerre est partout, que les droits sont reniés, que des femmes meurent lapidées, que des enfants travaillent à 8 ans? Est-ce négligeable d'avoir créé un espace de respect des diversités, porteur d'un message de tolérance à l'égard du reste du monde ? En effet, de l'étranger, l'Europe demeure un modèle : modèle d'échange, modèle de paix, modèle de solidarité et modèle de prospérité.

D'ailleurs quand l'Eurobaromètre s'interroge sur ce qui crée un sentiment citoyen européen (Eurobaromètre, février 2012), la réponse est forte :

- 57% La démocratie et le respect des droits de l'homme
- 56% La géographie
- 55% Une économie de marché
- 38% Une histoire commune
- 34% Une culture commune
- 2% Un fort niveau de protection sociale
- 19% Un héritage religieux et spirituel
- 1 % Autres
- 2% Aucun de ces éléments
- 0,2 % Il n'existe pas d'identité européenne
- 2 % NSP

Plus avant, interrogés sur leur sentiment d'appartenance identitaire, six Français sur dix affirment se sentir à la fois français et européen, tandis qu'environ trois Français sur dix (31%) disent se sentir français mais pas vraiment européen. Les résultats les plus positifs pour les citoyens de l'UE, et qui renforce le sentiment d'appartenance à une communauté supranationale, sont la libre circulation des personnes, des biens et services (56%) et la paix entre les Etats-membres (53%). En outre, partager la même monnaie renforce le sentiment de citoyenneté européenne. 64% des personnes interrogées au sein de la zone euro se sentent citoyens de l'UE contre 57% en dehors de la zone euro.

L'Europe est un + et doit être perçu comme tel

Pour que l'Europe soit comprise, admise, souhaitée, elle doit être perçue et vécue comme un +

Un + pour le citoyen français, allemand, polonais, grec ... qui citoyen d'Europe dispose de Droits en + avec la Charte et partage des valeurs communes (Art. 2 Traité de Lisbonne)

Un + pour l'agent économique qui travaille, produit, commercialise ses services, développe ses activités librement sur le territoire de l'UE

Un + pour chaque Etat membre qui peut compter sur le soutien des pays partenaires pour affronter ses difficultés internes et les défis mondiaux (principe de Solidarité)

Un + car le projet de Marché intérieur est humaniste (objectifs de l'Art 3) et intègre la RSE, la solidarité (budget redistributif au travers du Fonds de cohésion, Fonds structurels, Fonds social etc), la cohésion (services d'intérêt économiques général, services sociaux). Au-delà d'un Marché, l'Europe est un projet porteur de solidarités. Le Marché Unique est trop souvent réduit à un espace de libre échange à échelle de l'Europe ; il est pourtant, depuis l'origine du projet conçu comme porteur de cohésion et doit plus que jamais continuer à constituer « notre espace commun de solidarités ». Tout ce qui aide à la mobilité géographique, aux échanges, à la solidarité (entre Etats, entre générations, entre plus aisés et moins aisés...) constituent le fondement d'une Europe plus intégrée (sans être uniforme) apte à mieux faire comprendre sa richesse aux citoyens, à développer son potentiel économique et s'affirmer à l'extérieur.

Le chantier prioritaire est de créer un affectio societatis européen

Comment améliorer la connaissance sur la construction européenne, faire émerger un sentiment citoyen européen et un désir de vivre ensemble, permettre au citoyen de s'appropriier le projet et d'y participer ? La légitimité de l'Union se construit auprès des citoyens européens, pour qui l'Union européenne constitue encore trop souvent un « objet politique non identifié » pour reprendre l'expression de Jacques Delors. La construction européenne a atteint un palier démocratique: longtemps élaborée et portée par une élite, elle doit désormais associer le citoyen. Elle doit redevenir concrète et réelle: les textes produits par l'Europe ou à propos de l'Europe sont aujourd'hui incompréhensibles pour les citoyens. Les décisions européennes doivent bénéficier d'une légitimité suffisante aux yeux des citoyens et les mécanismes de décision doivent être suffisamment simples et clairs pour qu'ils soient efficaces et transparents.

Pour que l'Europe soit comprise, admise, souhaitée, elle doit être perçue et vécue comme quelque chose de positif. Cela confronte à une obligation de pédagogie, à un travail de conviction et à la nécessité de simplifier le discours envers le public. L'éducation et la communication sont donc des clés. En outre, il faut tenir compte des différences entre générations de citoyens de l'Union pour communiquer et s'adapter selon les publics (marketing politique et segmentation des cibles). Par exemple, l'argument de la paix et de la stabilité ne parle pas aux jeunes.

Aussi, afin que les citoyens adhèrent au projet européen, il faut que cette Europe lointaine, bureaucratique et incomprise pénètre leur quotidien et vienne à eux en intéressant les citoyens. Elle en est incapable aujourd'hui, c'est pourquoi les citoyens ont le sentiment de ne rien comprendre à son fonctionnement. Ce n'est que par ce travail de terrain que les européens pourront véritablement comprendre l'essence du projet européen et par là même se l'approprier. L'Union doit apparaître « au travail », au plus près des citoyens au quotidien. La visibilité de ses actions de soutien aux Européens est ici essentielle : elle doit plus et mieux communiquer. Le but est de faire émerger des idées fortes et de les porter dans la perspective des élections européennes afin de mobiliser les citoyens.

Préconisations pour rénover le projet d'Europe

Mieux communiquer et éduquer à l'Europe

Enseigner l'Europe à l'école

Créer des cours de citoyenneté européenne dès le primaire, pour les plus jeunes : interventions pour sensibiliser au fonctionnement de l'UE, à ce qu'elle apporte, aux droits des citoyens... , promouvoir l'éducation politique européenne. En histoire par exemple, élaborer un manuel avec une partie commune sur la construction européenne depuis 1957 mais aussi développer les aspects de notre histoire commune depuis Charlemagne et avant ... (A décliner dans chacune des langues)

Pour renforcer l'intérêt des citoyens à l'égard du projet européen, un équivalent de la « Bundeszentrale für Politische Bildung » pourrait être créé : géré conjointement par les ministères de l'éducation, ce dispositif aurait vocation à enseigner l'éducation civique européenne.

Utiliser le matériel pédagogique existant de la Commission européenne-vidéos, le Jeu du site Europa « Europe Go » que personne quasiment ne connaît.

Systématiser les « classes Europe » comme il y a des classes vertes. A organiser, à partir des jumelages des communes- Séjour de 15 jours dans une école d'un autre pays (en 4^e avant le secondaire pour s'assurer que tous les enfants en bénéficient), renforcement de l'apprentissage de la langue avant pour communiquer-correspondances entre classes à continuer. Renforcer le programme Comenius, qui permet de favoriser la coopération entre les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, notamment dans le secondaire développer les échanges entre classes « Europe » trimestriels, et Leonardo, qui encourage les stages en situation professionnelle dans d'autres pays membres de l'UE.

Intégrer au lycée dans le programme du Baccalauréat un enseignement transversal (éco-droit-sc.po) intégrant la construction de l'UE : aspects institutionnels, règles de droit et mécanismes, apports concrets, enjeux et défis de la mondialisation, place de l'Europe dans le monde... ; TPE sur une problématique historique, économique, culturelle apte à créer un lien entre les classes de trois ou quatre écoles européennes dont une d'Europe centrale et une d'Europe du sud.

Créer un journal commun européen. Ce journal européen, traduit dans toutes les langues, pourrait être distribué dans toutes les écoles européennes.

Développer de nouvelles activités associatives et extrascolaires. L'organisation d'activités culturelles, ouvertes sur la culture des autres Etats membres, pourrait s'avérer très enrichissante pour les écoles européennes.

Créer un office européen pour la Jeunesse. Cette nouvelle structure, chargée spécifiquement de soutenir la jeunesse européenne et d'encourager la connaissance mutuelle des jeunes Européens, aurait vocation à s'inspirer des actions menées par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse.

Développer l'apprentissage des langues étrangères (maternelle anglais et dès le CM1 la seconde langue)

Il serait intéressant de promouvoir l'apprentissage de l'allemand dans des quartiers réputés difficiles. Les 16% de jeunes Français étudiant cette langue appartiennent en effet à des catégories socio-professionnelles plutôt privilégiées. Le projet « Clichy rencontre Neukölln » constitue, à cet égard, un exemple intéressant. La multiplication des cours de langues dans les établissements universitaires également permettrait incontestablement d'offrir aux étudiants européens une formation adaptée aux nouveaux enjeux et à un monde de plus en plus globalisé.

Promouvoir le Service volontaire européen (SVE), mis en place en 1998 et qui a pour but de favoriser la compréhension mutuelle et d'encourager la citoyenneté active des jeunes européens via des actions de solidarité, sur la base d'un volontariat de deux à douze mois dans un pays tiers. Il permet de découvrir d'autres cultures et d'étoffer son CV, comme stage ou période humanitaire.

Créer une année civile européenne à la fin des études secondaires, en s'inspirant du système allemand où beaucoup d'institutions publiques bénéficient du renfort de jeunes dans le cadre de services civiques. Une telle initiative pourrait renforcer la capacité d'adaptation des étudiants et ils pourraient également favoriser une plus grande compréhension des autres Etats membres et des institutions européennes.

Développer le programme Erasmus, qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance européen des étudiants bénéficiaires de ces programmes en leur proposant une immersion totale dans un pays européen pour une durée de six à un an. Plus de 3 millions d'étudiants ont bénéficié de ce programme depuis son lancement en 1987. Très populaire auprès des jeunes, Erasmus constitue indéniablement un symbole européen mais demeure assez élitiste. En effet, des efforts sur ce programme restent à accomplir au sens où moins de 10% d'une tranche d'âge en bénéficie réellement.

Renforcer les programmes transfrontaliers à l'égard des jeunes pour créer un marché du travail commun, généraliser les initiatives du type MyEurope et surtout mieux informer de l'existant.

Communiquer autrement

Ce sentiment de distance à l'égard de l'Union tient à la difficulté des institutions à se faire connaître et accepter alors que les médias ne leur accordent qu'une place congrue dans leurs journaux.

Parler d'Europe dans les journaux gratuits (type Metro), via l'achat d'espace par l'UE pour Solvit, Europe direct, etc. Ces insertions d'articles dans les journaux gratuits à très large public pourraient promouvoir des réalisations de l'UE en touchant directement les citoyens.

Dans tous les JT 5mn sur l'Europe chaque soir : parler de l'UE à l'international (valeurs, positions en PESC, prises de position du PE, aspects concrets locaux...)

Rendre systématique une météo européenne sur les chaînes nationales

Diffuser une émission courte sur les radios et les chaînes de télévision grand public sur des sujets du quotidien avec un leitmotiv du type l'Europe près de vous en mettant en avant des réalisations concrètes. Prendre exemple sur l'émission « Accents d'Europe » sur RFI qui aborde les aspects de la vie quotidienne des européens ou l'émission « Question d'Europe » sur France Inter.

Créer des émissions populaires et jeux avec des équipes européennes : émission grand public en s'inspirant de l'émission Union libre sur France 2 à la fin des années 90 avec des chroniqueurs qui représentent chacun un pays différent de l'Union européenne et présentent une particularité ou une nouveauté de leur patrie. Cette émission a connu un franc succès, preuve que l'Europe intéresse les téléspectateurs si des programmes adéquats leurs sont proposés.

Créer un MagaZine web pour jeunes qui parle des autres européens de leur âge pour faire s'intéresser aux points communs et diversités / une émission TV dans les chaînes pour jeunes avec reportages sur des jeunes

Créer les Guignols de l'Europe pour que les personnages politiques de l'UE soient plus familiers

Promouvoir la dimension culturelle car c'est quelque chose qui parle à tout le monde (musique, art, sport...). Par exemple, appliquer le modèle du Concours Eurovision de la chanson dans d'autres domaines artistiques ou sportifs. Ce concours de chant annuel européen très populaire est un vecteur explicite d'une identité européenne puisqu'il est retransmis par la télévision à travers l'Europe et rapproche les citoyens autour d'une même passion.

Organiser les « Rencontres trimestrielles de la presse européenne ». L'Union européenne est souvent mal expliquée dans les articles disponibles dans les médias nationaux. Pour favoriser une plus grande connaissance mutuelle des différents Etats membres, il serait utile d'inviter les journalistes européens à se rencontrer dans le cadre de manifestations médiatiques trimestrielles.

Créer une Agence de presse européenne. Cette agence faciliterait la diffusion des informations relatives à l'Union européenne dans l'ensemble des Etats membres. Elle garantirait ainsi une plus grande cohérence de l'information, en complément, bien entendu, de la diversité des médias nationaux.

Développer l'éducation aux médias. Les nouveaux outils de communication, comme Internet, permettent une diffusion plus importante, voire en instantané, de l'information. Cependant, il serait utile d'éduquer les enfants et les personnes âgées à l'usage de ces nouveaux outils, afin de renforcer leur esprit critique.

Créer une application pour smartphones ludique afin de promouvoir l'UE, qui pourrait s'appeler Eurappli. Elle s'appuierait sur des exemples concrets, par exemple si la plage voisine est plus propre de X% grâce aux critères environnementaux de l'UE ou combien l'UE permet d'économiser en réduisant des frais de téléphonie mobile. L'idée est, en s'adressant à la génération numérique du XXIe siècle, de vendre l'Europe auprès du grand public en décrivant la façon dont elle touche la vie quotidienne des citoyens et de promouvoir ce que l'UE fait pour eux.

Développer les Symboles

Renforcer le sentiment d'identité européenne et éveiller un « désir d'Europe » (Pascal Lardellier) par l'usage de symboles. Si l'Europe est en mal de légitimité et de popularité, c'est en partie parce qu'elle reste trop abstraite pour la grande majorité des citoyens européens. Elle souffre d'un déficit d'image et d'un imaginaire qui fasse rêver. C'est en suscitant l'émotion et la solidarité qu'il est possible de faire émerger un sentiment de citoyenneté européenne. Il s'agit d'oublier le jargon technocratique incompréhensible pour les citoyens et de le remplacer par des grandes idées capables de donner aux européens des symboles et des objectifs qui éveillent les émotions, de l'attachement et de la solidarité afin de rassembler les citoyens autour d'un projet.

Instaurer le 9 mai jour férié avec des cérémonies publiques partout en UE à la place du jour férié historique rappelant la guerre. La journée de l'Europe du 9 mai est choisie en l'hommage de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950, considérée comme l'un des actes fondateurs de la construction européenne. Le devoir de mémoire permettrait de fédérer les citoyens européens autour d'un passé commun et de valeurs partagées. Donner "un sens festif" aux manifestations organisées par l'UE afin de rapprocher les Européens.

Former une armée commune. L'opinion publique s'étonne de voir les Etats Membres agir en ordre dispersé, sans réel front commun (cf intervention au Mali, l'UE a refusé d'intervenir et n'apporte qu'une aide de formation). De plus, elle permettrait aux Etats membres de dépenser mieux, en mutualisant leurs efforts et en organisant leur industrie de défense en fonction de leurs besoins collectifs.

Il conviendrait également de renforcer le service d'action extérieure piloté par Catherine Ashton, haute représentante aux affaires étrangères, qui reste aujourd'hui dans l'ombre des diplomaties nationales. Il faudrait créer une cohérence européenne. En effet, les citoyens sont surpris de l'inexistence de la diplomatie européenne et du manque de coordination diplomatique entre les Etats. Par exemple, lors de la reconnaissance de l'Etat palestinien à l'ONU, l'Europe a été incapable de parler d'une seule voix (11 favorables, 1 abstention, 1 contre : République Tchèque).

Décliner le sport « à l'européenne », selon plusieurs formules :

Créer une équipe de foot européenne avec un maillot unique, sur le modèle de l'équipe européenne qui existe déjà pour le golf avec la Ryder Cup.

Pour les Jeux olympiques-hymne national + hymne européen/ drapeau national + drapeau européen-nombre de médailles Europe cité.

A maxima pourquoi ne pas faire des Jeux Olympiques avec une équipe européenne ?

Créer une Carte nationale d'identité avec le logo de l'Europe, comme c'est déjà le cas sur le passeport. Le passeport européen a clairement contribué à renforcer le sentiment d'appartenance des ressortissants de la Communauté. Le fait que où, sur la couverture, la mention « Union européenne » est indiquée avant la mention « République française » est significative d'un projet d'Union des peuples. Aussi, la carte d'identité européenne pourrait être, comme le passeport européen aujourd'hui, un symbole civique qui évoque l'idée d'une citoyenneté européenne complémentaire de la citoyenneté d'un des 27 Etats Membres.

Rédiger un code civil européen, il permettrait l'apparition d'un véritable espace européen de la justice. Il impliquerait pour les citoyens un meilleur accès à la justice en Europe et une meilleure prévisibilité juridique. Cela faciliterait de surcroît une reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et une convergence accrue en matière de droit civil.

Systématiser la présence du drapeau européen sur tous les ministères et institutions publiques. Le drapeau européen est en effet l'étendard du projet européen et renvoie à l'idée d'Europe unie. Constitué d'un cercle de douze étoiles, le cercle représente la solidarité et l'harmonie entre les peuples, l'étoile la liberté, l'espoir et le renouveau et le chiffre symbolise la perfection et renvoie aux racines judéo-chrétiennes de l'Europe. Il incarne un symbole auquel les peuples européens peuvent s'identifier. Par conséquent, sa présence systématique permettrait de concrétiser l'appartenance à l'UE et de renforcer l'image et l'identité de l'Union.

Associer des paroles à l'hymne européen. Néanmoins, les citoyens ont des difficultés à s'approprier L'Ode à la Joie de Beethoven dans le sens où, pour qu'il fédère une communauté, un hymne doit être chanté et donc avoir des paroles. En omettant de donner des paroles symboliques à son hymne, l'Europe ne s'est pas offert la possibilité de définir des valeurs communes. Pourtant, une solution existe : le poème de Schiller, prônant l'amitié des peuples et traditionnellement associé à la musique de Beethoven, pourrait être systématiquement associé à l'hymne. Les Etat Membres pourraient par exemple se mettre d'accord en traduisant une strophe en une langue différente et en attribuant ainsi officiellement à l'hymne les paroles hautement symboliques du poème de Schiller. En effet, le poème semble parfaitement approprié comme hymne européen puisqu'il rappelle notamment l'essence initiale du projet européen, c'est-à-dire construire la paix après l'exacerbation des nationalismes au cours des deux Guerres mondiales.

Diffuser les films en langues originales. Les programmes en version originale sont un vecteur essentiel dans l'apprentissage des langues étrangères. Ils permettent, de fait, de renforcer la capacité d'adaptation à de nouvelles cultures et à des environnements professionnels différents.

Rendre l'Europe plus proche des citoyens

Parler aux citoyens de manière à les rendre fiers d'être européens : la question de la perception, du ressenti démocratique lié à la complexité du système peut être résolue par une approche affective. C'est par exemple déjà le cas en Pologne avec la présence de panneaux à côté de chaque ouvrage financé par l'UE. Il faudrait mentionner systématiquement la participation des Fonds européens dans les projets en région et le co-financement projet de recherche etc. comme c'est à priori prévu.

Mettre en valeur le travail des Maisons de l'Europe, relais entre les citoyens et l'Union européenne. Elles diffusent des informations sur les grands dossiers européens, expliquent l'idée européenne comme projet global, promeuvent les valeurs fondamentales de la construction européenne, réfléchissent sur les grandes politiques et favorisent une citoyenneté européenne active. Elles sont autonomes et ouvertes au grand public mais souffrent d'un manque de notoriété. Elles proposent pourtant de nombreuses activités accessibles à tous à caractère européen : conférences, débats, expositions, stands d'information, émissions de radio, séminaires, participation à de grands événements européens comme la Fête de l'Europe le 9 mai.

Envoyer par mail à chaque ménage une lettre annuelle ou bisannuelle (lors de chaque présidence) retraçant les actions de l'UE

Aboutir enfin au Statut d'Association européenne. La création d'un statut d'association européenne transnational est une revendication de longue date d'associations des États membres. Les associations sont des acteurs clefs pour favoriser la citoyenneté active et la démocratie participative. Leur rôle dans l'animation de la vie démocratique européenne, la culture européenne et le modèle social européen est largement reconnu. Il s'agirait d'un statut qui contribuerait à la simplification administrative, objectif qui figure parmi les priorités européennes, pour les nombreuses associations transfrontalières (par exemple entre France et Belgique, ou France et Allemagne) ou ayant une action transnationale dans l'Union. Il serait un élément essentiel de la citoyenneté européenne puisqu'il aiderait à une meilleure prise de conscience, par les citoyens, de l'importance de la dimension européenne, en favorisant les échanges interculturels et les rencontres entre ressortissants de différents États membres.

Développer la mobilité des jeunes européens afin de leur insuffler le sentiment qu'ils vivent et évoluent dans un espace désormais plus européen que national. Il est par exemple possible d'étendre le projet Erasmus en créant des équivalents pour les jeunes professionnels. La mobilité représente un outil essentiel pour la création d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté et pour le développement d'une citoyenneté européenne active. En outre, la mobilité des jeunes concourt à la compétitivité économique du territoire via l'ouverture internationale que procure aux entreprises la mobilité des jeunes en formation professionnelle.

Créer une carte de réduction commune pour les trains. A l'instar de la « carte 12-25 » de la SNCF, une carte européenne de réduction pour les trains serait un symbole fort auprès des jeunes européens pour les inciter à mieux connaître l'Europe.

Développer un Pôle emploi européen. La plateforme EURES, permettant une mise en ligne de nombreuses offres d'emplois réparties dans les différents États membres, joue un rôle décisif mais cet outil virtuel ne saurait suffire. Beaucoup d'opportunités, en effet, ne sont pas suffisamment connues par les principaux intéressés, à savoir les demandeurs d'emploi. Il serait ainsi utile de mettre en place une structure européenne chargée de l'emploi avec des représentations dans l'ensemble du territoire européen. Cette agence aurait vocation à organiser, dans tous les États membres et dans toutes les régions, des séminaires et des forums sur le marché de l'emploi. Faire en

sorte que les agences pour l'emploi aient à disposition les données sur les diplômes et formations requises pour exercer tel type d'activité dans un autre Etat.

Utiliser le rapport sur la citoyenneté de l'Union de 2013 de la Commission Européenne, qui fait un état des lieux précis des obstacles auxquels les citoyens de l'Union se heurtent au quotidien dans l'exercice de leur droit à la libre circulation. Il est frappant de constater qu'en mai 2013, 53% des citoyens indiquent ne pas connaître leurs droits en tant que citoyens européens, mais 59% affirment vouloir en savoir plus. Le paradoxe inhérent à la citoyenneté européenne est qu'elle a créé des droits pour le citoyen européen mais a échoué dans la création d'une opinion publique.

La Commission a présenté 12 propositions, dont :

- Supprimer les obstacles pour les travailleurs, les étudiants et les stagiaires dans l'UE : en envisageant d'étendre, au-delà des trois mois obligatoires, le droit dont bénéficient les demandeurs d'emploi de percevoir des indemnités de chômage de leur pays d'origine pendant qu'ils cherchent un emploi dans un autre État membre de l'UE, afin d'accroître la mobilité des travailleurs; et en définissant un cadre qualitatif pour les stages, qui précise les droits et obligations des parties, pour garantir que les stages ne soient pas utilisés comme une forme d'«emploi non rémunéré ». Ainsi, la définition de nouveaux critères communs à tous les Etats membres, voire une harmonisation totale de la réglementation encadrant les conditions d'exercice et de rémunération des stages ou des premiers emplois, serait la bienvenue pour favoriser l'insertion des jeunes, encourager la mobilité et réduire les inégalités entre Etats.
- Protéger les plus vulnérables dans l'UE en élaborant une carte européenne d'invalidité bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle dans toute l'Union, qui permettrait aux 80 millions de personnes handicapées de profiter également des avantages liés aux cartes nationales correspondantes (par exemple, l'accès aux transports, au tourisme, à la culture et aux loisirs) lorsqu'elles exercent leur droit à la libre circulation
- Supprimer les obstacles aux achats effectués dans l'UE en œuvrant à la conception d'un outil en ligne qui rende l'acquisition de produits numériques plus transparente et permette aux citoyens de comparer les offres à l'échelle de plusieurs pays.
- Favoriser la disponibilité d'informations ciblées et accessibles sur l'Union européenne en mettant des outils de formation en ligne à la disposition des administrations locales et en fournissant des informations, adaptées aux besoins des citoyens, sur les interlocuteurs auxquels s'adresser pour résoudre leurs difficultés.
- Renforcer la participation des citoyens au processus démocratique en permettant aux citoyens de l'Union de conserver leur droit de vote aux élections nationales dans leur pays d'origine. La pratique observée dans certains États membres, consistant à priver leurs ressortissants de leur droit de vote après qu'ils se sont installés dans un autre pays de l'UE, revient dans la pratique à sanctionner ces citoyens pour avoir exercé leur droit à la libre circulation

Responsabiliser le discours des politiques et associer les citoyens au débat

Créer une Agence européenne pour l'éducation politique. Prenant exemple sur l'Agence fédérale pour l'éducation politique existant en Allemagne, cette nouvelle organisation aurait pour rôle d'expliquer le fonctionnement de l'Union européenne et des diverses politiques mises en œuvre par ses institutions. Un tel travail de pédagogie s'avère en effet indispensable pour réconcilier durablement les citoyens européens avec leurs institutions. A travers l'organisation de séminaires et

de conférences, cette agence pourrait faciliter la compréhension de sujets parfois très complexes et difficilement déchiffrables.

Mettre en valeur les Centres Europe Direct, centres d'informations offrant aux citoyens des possibilités d'information sur leurs droits dans l'UE. Mis en place par la Commission Européenne, ils ont pour but de rapprocher l'Europe de ses citoyens.

Renforcer le programme « l'Europe pour les citoyens » qui soutient des projets promouvant la « citoyenneté européenne active », c'est-à-dire la participation des citoyens dans le processus d'intégration européenne. Ce programme s'articule notamment autour des activités qui font intervenir les citoyens européens afin de les rapprocher pour qu'ils partagent et échangent leurs expériences, leurs opinions et leurs valeurs. C'est le cas dans le cadre de jumelage de villes avec l'organisation de rencontres de citoyens de villes jumelées.

Donner le droit de vote pour toutes les élections aux ressortissants européens habitant dans un autre Etat membre. La citoyenneté européenne ne peut être pleinement ressentie et exercée sans créer la possibilité, pour les citoyens européens établis durablement dans un autre Etat membre, de pouvoir participer à toutes les élections organisées dans ce même pays.

Repenser la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne qui travaille sous le SGAE sous l'autorité du 1er ministre. Elle devrait être dirigée par un ambassadeur ayant mandat de Ministre des Affaires Européennes. Les réunions affaires européennes générales devraient être hebdomadaires à Bruxelles et relayées dans les médias.

Trouver des leaders pouvant parler d'Europe : l'Union souffre de la pusillanimité des dirigeants politiques à défendre devant l'opinion publique les apports de la construction européenne et la nécessité d'aller plus loin. Le besoin de « plus d'Europe » est urgent et l'Union a besoin de leaders se faisant les ardents défenseurs de ce projet, qui expliqueraient à leurs électeurs les avantages de l'appartenance à l'Union et à l'euro et pourquoi il faut attribuer plus de compétences, avec le scrutin démocratique correspondant, aux institutions européennes.

Vers une Europe plus intégrée

Modifications ne nécessitant pas de modification des Traités

L'UE souffre d'un manque de légitimité démocratique. Si les Etats au sein du Conseil européen décidaient d'avancer sur ces sujets, des modifications pourraient intervenir afin de permettre : « une efficacité améliorée et davantage de démocratie et de lisibilité », qui sont les objectifs de la Déclaration de Laeken, datée du 15 décembre 2001 ! Il est possible sans avoir recours à un nouveau Traité de :

- Créer un poste de président de l'Union en fusionnant la présidence de la Commission avec celle du Conseil européen (il suffit que le Conseil européen nomme la même personne aux deux postes en 2014). Le 10 décembre 2012, le Prix Nobel de la Paix a été remis à trois dirigeants de l'Union européenne: les présidents du Conseil européen, de la Commission européenne et du Parlement européen. Cette polyarchie à la tête de l'Union symbolise à elle seule la complexité politique dont souffre l'Europe. En application du Traité de Lisbonne, le président de l'Union serait élu au titre de président de la Commission par le Parlement européen après avoir mené la campagne du parti remportant les élections européennes, puis nommé chef de l'exécutif – président de l'Union- par le Conseil. Le fait que les mandats ne coïncident pas (5 ans et 2ans et demi) est aisé à régler en renommant ledit président.

- Appliquer la redéfinition prévue de la composition de la Commission européenne. Le Traité de Lisbonne prévoit qu'à partir de 2014, le collège est composé de 2/3 du total des Etats soit 18 ou 19 et que le président de la Commission a la possibilité de choisir parmi plusieurs noms proposés par chaque Etat et d'attribuer les portefeuilles. Il est regrettable que le Conseil ait acté que la Commission nommée en 2014 demeure à 28 Etats-Membres. A traité constant, il faudrait au moins qu'il puisse hiérarchiser les portefeuilles avec la création de " commissaires délégués ".
- Créer également un vice-président de la Commission et du Conseil en charge de l'euro et des affaires économiques, de façon à créer un ministre des Finances européen. Il suffit là encore d'une décision du Conseil Européen de nommer la même personne en charge du portefeuille à la Commission et au Conseil ECO-FI plutôt qu'un chef d'Etat comme c'est le cas aujourd'hui. Ce vice-président de la Commission et du Conseil en charge de l'euro et des affaires économiques serait le visage et la voix politique de l'euro. Il serait chargé de la communication des décisions de l'Eurogroupe et de la représentation externe de la zone euro au sein des institutions financières internationales. Il aurait la charge d'expliquer dans quelle mesure les politiques budgétaires ou structurelles des Etats membres de la zone euro forment avec la politique monétaire de la BCE un policy mix cohérent.
Instaurer au sein du Parlement européen une Commission EURO, qui serait apte à travailler de concert et contrôler et soutenir son action.
- De même, nommer un Haut représentant à la PESC à la fois vice-président de la Commission et du Conseil européen.
- Renforcer la légitimité des élus au PE
Elément inquiétant, la connaissance du mode d'élection des membres du Parlement Européen a diminué : 59% des personnes interrogées affirmaient le connaître en 2010, elles ne sont plus que 52% au printemps 2013. Les élections de juin 2014 doivent être une occasion pour les grandes familles politiques organisées au niveau européen de mettre en place ce « chaînon manquant ». La campagne électorale pour les élections du PE doit avoir un réel contenu européen et être articulée avec celle des partis équivalents des autres pays :
 - Elaborer des listes européennes, c'est à dire intégrant des européens résidant dans le pays dans les listes
 - Développer une plate-forme commune (ou un programme commun) au sein de chaque famille politique pour que le citoyen se reconnaisse dans un parti national relayé au PE : un programme politique européen, en 10 points essentiels.
 - Choisir un candidat à la présidence de la Commission. Ainsi, peut-on imaginer des primaires organisées par les forces politiques à échelle européenne pour désigner les candidats à la présidence de l'exécutif et leurs équipes.
 - Organiser une Convention tous les 2,5 ans réunissant élus au PE et élus nationaux, à tout le moins les membres des Commissions affaires européennes de chaque Assemblée.

Perspectives institutionnelles nécessitant une révision des Traités

- Elire le président de la Commission au suffrage direct, afin de combler le déficit démocratique et de rapprocher l'institution des citoyens. Organiser la désignation par tous les Européens d'un président d'Europe éviterait en premier lieu l'imbroglio des trois présidents actuels et elle donnerait surtout une "personnalité" à l'Europe, en même temps qu'elle réconcilierait les peuples cette institution.
- Créer un statut de parti politique européen pour avoir des listes transfrontalières (il suffit d'une modification du Règlement du PE)

- Modifier les circonscriptions électorales en France : l'institution de 10 grandes régions crée une distance relative avec le citoyen. Il suffirait de créer un scrutin régional classique avec moins de députés par régions ; cela faciliterait sans doute également le lien avec les députés nationaux.

- Revoir la composition du Parlement Européen.

A l'heure actuelle, sa composition n'est pas en phase avec le principe d'équité démocratique. Le nombre de députés par habitant est, par exemple, plus de deux fois plus élevé en Finlande qu'en France. Il existe une surreprésentation des petits Etats car la représentation est assurée de façon dégressivement proportionnelle, qui ne se fait pas selon une clé mathématique unique. Ainsi, un député français représente 904 000 habitants et un député luxembourgeois 76 000, soit un rapport de 1 à 12. Une solution simple consisterait à ce qu'il ait un député pour X (par exemple 1) million d'habitants avec un minimum d'un ou deux députés par Etat membre.

Accepter de débattre d'Europe

Au final, face à la montée des nationalismes et à la crise économique, il incombe aux dirigeants de s'interroger sur la place réelle de la société civile dans les mécanismes de gouvernance européenne. C'est pourquoi il s'avère nécessaire de mettre en place promptement un militantisme européen en faveur de la promotion de la citoyenneté. Le principal enjeu est de franchir un saut qualitatif en remettant la société civile et le citoyen au cœur de la construction européenne, tant sur un plan institutionnel qu'au niveau du débat politique.

Nous avons besoin d'un débat public sur l'avenir de l'Europe. Il s'agit d'effectuer un travail de pédagogie de la part des convaincus, d'accélérer ce travail de conviction et de parler aux citoyens de façon à susciter l'émotion.

L'Union européenne a parfaitement réussi l'organisation de débats associant la société civile sur les questions relatives au Marché Intérieur avec la pratique systématisée des consultations ouvertes sur le web, des livres verts, des auditions publiques, l'écoute des think tanks. Il est temps que l'équivalent soit fait dans la sphère politique autrement dit que les partis politiques débattent, notamment à l'occasion des élections européennes. Le problème se pose en termes de plus en plus pressants car le risque de voir les Européens se désintéresser totalement des prochaines élections est réel.

L'enjeu majeur est sans doute de faire comprendre aux citoyens qu'être Européen, c'est sans renoncer en aucune façon à nos identités, porter des valeurs communes et être plus forts sur la scène internationale afin de mieux peser (et c'est une urgence !) dans la compétition économique afin de pouvoir conserver notre modèle de démocraties libérales-sociales.

Quelques références bibliographiques

- Politique européenne : Etats, pouvoirs et citoyens de l'UE, Manuel, Sciences-Po et Dalloz, 2010 (Y. Bertoncini, T. Chopin)
- Florence Chaltiel, « La citoyenneté européenne », in Les Cahiers du Conseil constitutionnel n°23 (2007, Dalloz)
- L'Europe : défaite ou défis, G. Le Bail, Editions Fortuna, 2013
- Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne, Parisot Françoise - Hachette - 1998

- Rapport sur la citoyenneté de l'Union de 2013, Commission européenne
- L'opinion publique dans l'Union européenne, juillet 2013, Commission européenne
- Rapport Schuman sur l'Etat de l'Europe 2013
- Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, avril et mai 2013
- Le Monde, 25 avril 2013, dossier Europe : les remèdes
- Conférence Faut-il être fier d'être européen ?, 14 mai 2013, Maison de l'Europe de Paris par le professeur Viviane de Beaufort pour l'Atelier de la République
- www.touteurope.eu